

Formulaire de procuration pour particuliers

Pour étudier vos demandes, nous utilisons des données personnelles et confidentielles. Par conséquent, si vous souhaitez déléguer vos démarches à une tierce personne qui vous représentera auprès de notre organisme, vous devez désigner un mandataire.

Pour désigner un mandataire, ce formulaire doit être complété, signé et envoyé à l'adresse mail :

Msapa_conventions.blf@provence-azur.msa.fr

ou par courrier MSA Provence Azur - CS 70001- 13416 MARSEILLE Cedex 20

Vous devez joindre la copie de votre pièce d'identité et celle du mandataire.

Ces pièces sont indispensables pour la prise en compte de votre demande de procuration.

Limites de la procuration :

- Cette procuration n'autorise en aucun cas votre mandataire à signer pour vous une demande de prestation ou tout autre document nécessitant votre signature, ni à percevoir vos paiements ;
- Cette procuration n'autorise pas votre mandataire à vous représenter devant le Tribunal de grande instance et la cour d'appel (art. L. 142-9 du code de la sécurité sociale).

Votre mandataire devra donner ses nom et prénom lors de ses appels téléphoniques, et présenter sa carte d'identité lors d'une visite en agence.

Je soussigné(e) :

Nom de naissance : Nom d'usage :
Prénom : Né(e) le :
N° de Sécurité Sociale :
Adresse :
Email (obligatoire pour l'accès à l'espace privé) :

donne procuration à (mandataire) :

Nom de naissance : Nom d'usage :
Prénom : Né(e) le :
Adresse :
Email (obligatoire pour l'accès à l'espace privé) :

pour (cochez la ou les cases correspondantes à votre demande) :

☐ Contacter par téléphone la MSA et/ou se déplacer en agence MSA afin d'obtenir des informations sur l'intégralité de mon dossier.

ou ☐ Contacter par téléphone la MSA et/ou se déplacer en agence MSA afin d'obtenir des informations sur une partie de mon dossier, c'est-à-dire uniquement pour :

☐ Avoir accès à mon espace privé MSA et utiliser les services en ligne sur l'ensemble des services

Ou ☐ Avoir accès à mon espace privé MSA et utiliser uniquement le(s) service(s) en ligne suivant(s) :

☐ Recevoir mes courriers MSA et notifications de paiement

Ce mandat peut être annulé à tout moment par un écrit de la part du mandant, ou de son mandataire. La MSA ne sera pas responsable en cas de réception tardive de la renonciation.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette déclaration.

Fait à Le (date)

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de limitation du traitement des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en nous contactant à l'adresse indiquée dans notre politique de confidentialité. La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art. 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 à 441-9 du code pénal). En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement ou non de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L. 114-17 du code de la sécurité sociale.